Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 21 (1870)

Heft: 9

Artikel: Extrait du rapport de l'inspecteur des forêts du canton de St. Gall sur

l'année 1869

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Extrait du rapport de l'inspecteur des forêts du canton de St. Gall sur l'année 1869.

Les forêts domaniales se composent de 52 parcelles comprenant 2265 arpents. L'aire des forêts communales est de 54000

arpents.

On a exploité 1662 moules de gros bois dans les forêts de l'Etat. Les recettes d'exploitation accessoires se montent à 3965 f. 33. dont 3675 f. 68 c. proviennent de la vente de plants. Le total des recettes est de 38642 f. 39 c., les dépenses de 12253 f. 26 c. et le produit net de 26289 f. 13 c.

Dans les pépinières on a employé 158 livres de semences de résineux et repique 245000 plants. On a planté à demeure 27600

plants forestiers.

Dans les forêts communales on a exploité:

Par coupes extraordinaires 16972 moules.
Pour l'usage des habitants 28663 "

des nabitants 20005 "

Total 45635 moules.

Le bois vendu a produit 115793 f. 63 c. On a semé 570 livres de graines de résineux et 375 livres de bois feuillus, et cela exclusivement dans les pépinières. On a planté 534075 sujets de résineux et 42600 de bois feuillus.

L'arpentage des forêts approche de sa fin. On se propose d'entreprendre pour les forêts domaniales un nouvel arpentage

basé sur la méthode polygonale.

Jusqu'à présent on a peu fait d'efforts pour la régularisation de l'aménagement. Le rapport demande qu'on augmente le personnel des employés forestiers de l'Etat, qu'on élabore une nouvelle loi forestière, qu'on borne l'exploitation au produit soutenu, et qu'on mette un frein à la dilapidation des forêts.

Nouvelles du personnel.

Mr. Ch. Bertholet, intendant forestier à Neuveville, canton de Berne, a été nommé professeur de sciences naturelles au collége d'Aigle, canton de Vaud.

Mr. G. Rubli de Dachsen, canton de Zurich a été nommé

the state of the s

intendant forestier à Neuveville.